

PROCES VERBAL

+

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 16 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie EDDE, Maire.

Etaient présents: Mme GAUTHIER Odile, M. POINTEL Daniel, M. TORCHY Didier
Mme VINCENT Nadine, adjoints au Maire ; M. BEAUCAMP Benoît, M. DELAHAYE
Thomas, M. DEMAREST Jacques, Mme EDDE Noémie, M. FONTAINE Mathieu, Mme
LEMERCIER Isabelle, Mme LORMEE Céline, M. ROGER Jérémie, M. TORCHY Cédric.

M. DELAHAYE Thomas est élu secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ORDRE DU JOUR

1/ Projet de développement Eolien

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite à la délibération du 21 novembre 2016 portant sur la mise en place d'un référendum d'initiative locale le dimanche 29 janvier 2017 où il a été soumis au vote des électeurs la question suivante : êtes-vous pour ou contre l'implantation d'éoliennes sur la commune de La Houssaye Béranger en répondant par oui ou non, maintenant il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le projet de développement Eolien de 7 éoliennes dont 6 sur le territoire de la commune de La Houssaye Béranger.

M. le Maire rappelle que le projet soumis à référendum a été adopté car la moitié au moins des électeurs inscrits a pris part au scrutin et qu'il réunissait la majorité des suffrages exprimés. Sur 247 suffrages exprimés 143 ont répondu oui et 104 ont répondu non.

Les membres du conseil municipal ont votés à bulletins secrets.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide par 9 voix pour et 5 voix contre :

- D'autoriser l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune de LA HOUSSAYE BERANGER.
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention d'engagement avec la Société VOL-V

2/ Compte Administratif 2016

Le Conseil Municipal procède à l'examen du compte administratif 2016 arrêté à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	=	343 610.72 €
Recettes	=	380 625.78 €
Résultat de l'exercice	=	37 015.06 €
Résultat cumulé (excédent)	=	111 205.45 €
Solde à reporter en fonctionnement	=	111 205.45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	=	443 499.61 €
Recettes	=	1 006 713.22 €
Solde restes à réaliser dépenses	=	1 553 107.00 €
Solde restes à réaliser recettes	=	913 431.00 €
Résultat de l'exercice	=	583 162.61 €
Résultat cumulé (excédent)	=	684 664.74 €

Le résultat de clôture des 2 sections de l'exercice 2016 est de 573 459.29 €.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mme GAUTHIER Odile approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2016.

3 – AFFECTATION DE RESULTAT

Le montant de l'affectation de résultat est de 0 €.

4/ - Négociation de prêts en cours

a) Renégociation de l'emprunt n° 70008674424 contracté en 03/09/2013.

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le prêt n° 70008674424 d'un montant initial de 36000 € sur 180 mois au taux de 3.28 % a été contracté auprès du Crédit Agricole Normandie Seine.

Après le paiement de l'échéance du 03/06/2017, le capital restant dû sera de 29803.71 €, les intérêts normaux seront de 2529.13 € et les indemnités de remboursement anticipé seront de 285.80 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents :

- De rembourser par anticipation le prêt n° 70008674424
- De contracter auprès du Crédit Agricole Normandie Seine un nouvel emprunt selon les caractéristiques suivantes :
 - Montant : 29803.71 € égal au capital restant dû + les intérêts normaux + les indemnités de remboursement anticipé
 - Durée en mois : 132
 - Périodicité : trimestrielle
 - Taux fixe : 1.47 %
 - Date de mise en place : 03/06/2017
- D'autoriser M. le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

b) Renégociation de l'emprunt n° 10000058860 contracté en 31/07/2014.

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le prêt n° 10000058860 d'un montant initial de 40000 € sur 84 mois au taux de 2.01 % a été contracté auprès du Crédit Agricole Normandie Seine.

Après le paiement de l'échéance du 30/04 2017, le capital restant dû sera de 25660.83 €, les intérêts normaux seront de 372.37 € et les indemnités de remboursement anticipé seront de 249.52 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents :

- De rembourser par anticipation le prêt n° 10000058860
- De contracter auprès du Crédit Agricole Normandie Seine un nouvel emprunt selon les caractéristiques suivantes :
 - Montant : 25660.83 € égal au capital restant dû + les intérêts normaux + les indemnités de remboursement anticipé
 - Durée en mois : 48
 - Périodicité : trimestrielle
 - Taux fixe : 0.68 %
 - Date de mise en place : 30/04/2017
- D'autoriser M. le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

5/ - M. le Maire demande de rajouter une question à l'ordre du jour ; les membres du conseil municipal donnent leur accord.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rembourser un acompte de la salle polyvalente suite à un décès.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents pour rembourser la somme de 201 € à Mme VASSEUR Marie-Claude.

QUESTIONS DIVERSES

- a) M. le Maire demande l'autorisation de pouvoir faire don de livres de la bibliothèque à différentes associations. Le conseil municipal donne un avis favorable.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 21h40